

N^o 214.*Situation du département de la guerre.*

Rapport fait dans la séance du 11 décembre 1830, par
M. GOBLET, commissaire général de la guerre.

MESSIEURS,

S'il fut une administration générale dans laquelle la scandaleuse partialité du gouvernement hollandais se laissa voir dans toute son étendue, c'est bien celle du département de la guerre : sur environ cent fonctionnaires et employés qu'il renfermait, les Belges occupaient deux places de commis adjoints et une troisième d'expéditionnaire. Un tel état de choses dut avoir une grande influence sur la réorganisation de l'armée et de l'administration militaire en Belgique : non-seulement les hommes qui osèrent l'entreprendre ne comptèrent que sur le zèle qu'inspire le patriotisme, mais encore ils ne purent même pas réunir les documents les plus indispensables sur lesquels repose un ministère dont leurs compatriotes étaient complètement exclus.

Leur situation fut aussi extraordinaire que les événements qui l'avaient fait naître, et j'espère, messieurs, qu'elle appellera sur mon rapport la bienveillance du congrès national, sans laquelle il me serait difficile d'exercer les fonctions qui me sont confiées.

Dans l'enfance des sociétés, l'armée n'est pas séparée de la nation, et tout homme valide est soldat pour l'attaque aussi bien que pour la défense.

A mesure que la civilisation fait des progrès, que la population s'accroît, que l'inégalité des richesses, fruit des facultés naturelles, s'établit et se maintient davantage, que les uns aiment à jouir avec sécurité et les autres à travailler en paix, une fraction seulement du peuple reste vouée à la profession des armes.

Dès lors, aussi, se prononce le double caractère de la force armée, qui n'est pas seulement destinée à défendre le pays contre les attaques du dehors, mais aussi à maintenir à l'intérieur l'ordre public et la sécurité des personnes et des propriétés.

Pendant longtemps alors, l'armée ne se compose que de stipendiaires, soit volontaires, soit contraints.

Mais bientôt les progrès de l'industrie offrant aux bras une occupation plus lucrative que le maniement des armes, l'on ne trouve plus assez d'hommes de bonne volonté, et des lois viennent alors établir l'obligation du service militaire dans un certain rapport avec la population. Un pas de plus dans la

carrière de la civilisation, et les peuples font une irruption dans leur gouvernement, auquel ils prennent une part plus ou moins active; dès lors, la milice n'est point tout à fait étrangère à l'esprit de citoyen, et sa double situation se complique, au point de la voir forcée de discuter ses devoirs. Destinée à maintenir l'ordre dans l'intérieur, il ne faut pas que cette destination soit différemment interprétée par le souverain et par le peuple : tant qu'ils seront ou paraîtront d'accord, l'armée sera obéissante, et le souverain en disposera avec toute la facilité que donne l'ascendant du pouvoir; mais, s'il y a entre eux dissentiment et enfin collision violente, l'armée ne tardera pas à se souvenir que la nation est son berceau, et contribuera, de toute son influence, à la conquête des justes droits du peuple.

Mais ce changement dans les dispositions de l'armée n'aura pas été instantané; il sera le dénoûment d'une lutte entre le soldat et ses chefs, dans laquelle ceux-ci auront eu le dessous, auront été quelquefois entraînés, et presque toujours abandonnés.

De là, messieurs, le relâchement complet des liens de la discipline : le soldat se sera vu applaudi pour avoir, dans une circonstance donnée, désobéi à ses chefs; il croira que mille conjonctures analogues, selon lui, autorisent la même désobéissance; on l'aura comblé d'éloges parce qu'il aura refusé de faire usage de ses armes, et il fera de ne plus distinguer les circonstances où l'obéissance est le premier des devoirs.

Les soldats belges n'ont pas échappé à cette espèce de fatalité, et il faut bien convenir que trop de causes spéciales ont dû concourir à rendre plus nuisible encore et plus désastreux cet effet de causes générales.

Les officiers, la plupart étrangers ou plutôt ennemis, ne pouvant avoir aucune autorité sur le soldat, autre que celle de la nécessité, l'abandon dut être plus prompt dès qu'il fut possible, mais non moins complet dans ses effets relativement à la discipline.

D'autre part, le système des milices, qui ne sont que temporairement sous les armes, a, sous le rapport économique, des avantages considérables; mais il faut convenir qu'il est peu militaire, il empêche l'esprit de corps et le lien de l'habitude entre le soldat et l'officier. Nos miliciens ne peuvent parvenir à faire du régiment leur famille, leur patrie; ils n'oublient pas les chemins de leur village, et sont toujours empressés de les reprendre dès qu'une occasion s'en présente. Ainsi l'on a vu la plupart de ceux qui, au 1^{er} octobre, devaient rentrer dans l'inactivité, se rendre avec empressement sous

leurs toits, et n'en mettre en général que fort peu pour venir former une armée nationale.

De toutes ces circonstances il est résulté que le peuple, après avoir fait notre glorieuse révolution, s'est vu seul en présence de l'ennemi, et que, les premières victoires remportées, le pays s'est trouvé sans armée, sans force publique régulière, sans aucun moyen administratif ni coercitif pour en reformer une.

Sous ce rapport, la tâche fut grande pour les hommes de tête et de cœur qui, après les combats de Bruxelles, ont eu le courage de penser à la réorganisation générale du pays au milieu d'éléments divers et bien difficiles à concilier. Ils se sont emparés d'un pouvoir conservateur, sans aucun autre moyen de le faire respecter que la persuasion, l'influence de leurs actes, l'enthousiasme de la liberté, et la haine d'une domination qui a signalé sa fin par une horrible explosion d'atrocités.

Le pays ni la liberté ne demeuraient pas toutefois sans défense ni sans moyens d'attaque contre leurs ennemis. Les vainqueurs de la place Royale et du Parc, voulant aussi recueillir les fruits de la victoire, et prenant l'offensive avec un zèle et une énergie, je dirai même une témérité égale à celle de la défensive, se répandaient partout où il y avait encore des Hollandais à combattre. Leur exemple, d'ailleurs, avait électrisé les habitants des villes qui croyaient que le devoir les attachait, avant tout, à la défense de leurs foyers.

Les places fortes furent prises par leurs propres habitants; les volontaires de Liège forcèrent, par des manœuvres hardies, la garnison de la citadelle à capituler. Anvers et Venloo donnèrent l'exemple de tout ce que peut une jeunesse enflammée de sentiments généreux, pour la gloire et la sécurité de la patrie; enfin, l'admiration pour les vainqueurs n'eût été mêlée d'aucun sentiment pénible, si l'affreuse lueur d'un incendie, fruit d'une atroce et lâche vengeance, n'était venue éclairer la honte des vaincus. Mais le bombardement d'une ville, qu'on peut appeler européenne, est un de ces actes de barbarie qui reporte de maints siècles en arrière, et qui ne peut appartenir qu'à un gouvernement dont les vues étroites, et l'absence de tout sentiment généreux, forment les principaux attributs.

C'est peut-être ici le moment, messieurs, de vous donner, suivant le désir de quelques députés, des documents positifs sur la véritable situation des corps de volontaires.

Ces corps, messieurs, sous beaucoup de rapports, n'ont point été mis, jusqu'à ce jour, immédiatement en contact avec le comité de la guerre, ni organisés par lui : aussi changeants dans leurs positions que dans leur organisation et leur effectif,

leur propre intérêt exigeait qu'ils fussent surveillés et régulés, autant que possible, par le général en chef des forces actives; et c'est à la prudence distinguée et au dévouement patriotique de cet officier général qu'on en a confié l'entière direction.

D'autre part, l'intendance générale fut chargée de pourvoir à leurs besoins matériels, et s'il n'y fut pas toujours satisfait au moment de la nécessité, c'est aux circonstances, aux difficultés du moment, et surtout à la nature même de ces corps, que l'on doit attribuer le peu de régularité qui a fait supposer à tort que l'on n'avait pas pour les défenseurs de notre liberté tous les égards qu'ils ont si bien mérités.

Dans cet état de choses, messieurs, je crois ne pouvoir mieux faire, pour me rendre à vos désirs, que de vous communiquer les rapports que j'ai demandés d'une part à M. le général en chef des forces actives, et de l'autre à l'intendant général de l'armée.

« Bruxelles, le 7 décembre 1830.

» *État-major du quartier général.*

» MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

» Un membre du congrès (1), en énumérant, dans la séance d'hier, les prétendus griefs des volontaires, a dit :

« Les volontaires ont vécu deux mois à leurs frais, et ce n'est que depuis la réunion du congrès qu'ils sont payés; on les laisse souvent manquer de vivres, de munitions, d'habillements; ils sont en face de l'ennemi, dans des bruyères et des marais malsains; rien ne se fait pour améliorer leur position; ils manquent de fusils et d'autres armes; au moment où un froid rigoureux se déclare, il en est qui n'ont ni souliers, ni capotes, d'autres manquent de blouses, de chemises, de pantalons, etc., etc., etc. »

» Comme général, commandant provisoirement en chef les troupes belges, si je dois prendre une part dans cette accusation, je dois au gouvernement, à la nation entière, et à moi-même, d'en relever l'inexactitude, résultant sans doute de la fausseté des rapports.

» Lorsque, le 3 octobre, je pris le commandement des forces mobiles, je trouvai l'ennemi aux portes de Bruxelles et la ville inondée d'une foule de volontaires qui venaient de quitter le combat; aucun service n'avait encore été arrêté pour eux; je m'en occupai d'abord. Ayant réuni tous les chefs

(1) M. de Robaulx, voir tome 1^{er}, page 366.

des compagnies, je convins avec eux qu'il serait provisoirement alloué à chaque volontaire, sans distinction de rang, une solde de 25 cents pour celui qui serait logé et nourri chez l'habitant, et 60 cents, s'il était caserné. Je passai, dès le lendemain, la revue de toutes les compagnies, fis assurer la solde partout, distribuer des bons pour effets de linge et chaussures, dont je reconnus les besoins, et répétai ces revues jusqu'au 20, que je remis ces soins aux agents de l'administration auxquels ils appartenaient naturellement.

» Les mouvements offensifs avaient commencé dès le 15, et le 16 le général Niellon s'était emparé de Lierre. Le général Mellinet, que j'avais chargé de la colonne de gauche, entra le 18 à Malines.

» Je pus alors lier les opérations de ces deux colonnes; et, après plusieurs jours de combat, nous entrâmes glorieusement le 27 dans Anvers, avec plus de soixante corps différents. Cependant durant toutes les glorieuses journées qui avaient précédé la prise d'Anvers, je n'avais cessé d'employer tous les moyens possibles pour faire approvisionner nos braves légions, tant en effets d'habillement qu'en munitions de guerre. Ma correspondance avec M. l'intendant général, mes réquisitions pour des munitions et leur transport, déposent suffisamment, en ce qui me concerne, contre le second chef d'accusation; et si, sous ce rapport, le service a pu manquer un instant, c'est aux circonstances indépendantes de toute volonté particulière qu'on doit l'attribuer. Tous les militaires savent que, dans les armées les mieux organisées, il se présente parfois des moments où il devient instantanément impossible de pourvoir généralement à tous leurs besoins.

» Le gouvernement m'ayant investi, dès le 2 novembre, du pouvoir de faire les nominations d'officiers des corps francs, tant étrangers que belges, je commençai d'abord par l'organisation de ces corps, dont je m'occupai sans relâche. Je réunis les différentes compagnies en bataillons, que je disposai en brigades; et, dès le 7, la première brigade, sous les ordres du général Mellinet, avait rejeté vaillamment l'ennemi au delà de nos frontières et pris les positions que je lui avais précédemment assignées.

» D'après mon opération, les volontaires sont donc actuellement répartis en trois brigades.

» La première, commandée par le général Mellinet, est composée de quatre bataillons, une compagnie d'artillerie et un détachement de pontonniers. Une batterie complète et bien approvisionnée est attachée à cette brigade, qui se trouve en ce moment dans le Limbourg.

» La deuxième se compose du corps du général Niellon; une compagnie d'artillerie avec son maté-

riel y est aussi attachée : elle occupe Turnhout et étend ses postes sur sa droite, de manière à se lier avec le corps de la Meuse.

» La troisième, sous les ordres du lieutenant-colonel Fonson, est formée de cinq bataillons. Cette brigade défend nos frontières dans toute la partie occidentale de la province d'Anvers. Ces différentes brigades, soutenues aujourd'hui par des divisions de troupes régulières et une artillerie formidable, sont prêtes à prouver, non-seulement à l'armée hollandaise, mais à ses auxiliaires, quels qu'ils puissent être, ce que peut, en Belgique, le courage uni à l'amour sacré de la patrie. Loin de proférer des plaintes, cette armée demande, par ma voix, l'évacuation de nos forteresses, ou l'ordre de porter ses coups au cœur de la Hollande.

» Tous les corps de volontaires ci-dessus dénommés sont administrés comme les corps de ligne; les vivres de campagne leur sont assurés, et les distributions s'en font régulièrement. La solde déterminée par l'arrêté du 15 octobre, et qui est supérieure à celle du soldat de ligne, est constamment alignée. Les officiers sont brevetés et reçoivent un traitement particulier. Quelques soldats peuvent peut-être manquer encore de capote; mais je sais que l'administration fait tous ses efforts pour procurer à chacun ce vêtement indispensable dans la saison où nous sommes.

» Les volontaires sont armés ou à peu près; si quelques corps se trouvent dans des bruyères ou marais, c'est que l'on ne peut ordinairement choisir la nature du terrain que l'on est appelé à défendre. Au reste, l'honorable membre peut se rassurer, l'armée n'a point de malades, ce qui pourrait faire excuser *la soi-disant négligence impardonnable qui règne dans l'administration des hôpitaux.*

» Le rapport de l'intendant général prouvera que des distributions d'effets ont été faites dans une proportion au delà des besoins des troupes présentes : cela provient des mutations survenues dans les corps où des pères de famille se sont, pour la plupart, fait remplacer par les leurs, bien déterminés cependant à venir doubler nos rangs au premier appel de la patrie; mais aucun acte de malversation n'a été commis. Les capitaines ont mis dans l'administration de leur compagnie autant d'ordre qu'il était humainement possible d'en mettre; et, j'ose le dire avec orgueil, l'histoire n'offre pas d'exemple qu'une armée de volontaires accourus de toutes les contrées se soit mieux conduite après avoir aussi vaillamment combattu. L'habillement et l'entretien d'une armée irrégulière réclament des sacrifices; mais n'oublions pas que c'est aux volontaires que la patrie doit sa liberté et son indépendance : quel est le Belge qui voudrait refuser une por-

ien de sa fortune pour la possession d'aussi précieux avantages qui nous assignent un rang honorable au milieu des nations ?

» D'après cet exposé, dont on peut constater toute la véracité, le congrès et le gouvernement peuvent voir, monsieur le commissaire général, quel degré de crédibilité ils doivent ajouter aux dénonciations qui ont été faites à l'honorable membre.

» *Le général, commandant provisoirement en chef les troupes belges,*

» NYPELS. »

« Bruxelles, le 7 décembre 1850.

« **INTENDANCE GÉNÉRALE.**

» *Administration de la guerre.*

» **MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,**

» J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé sur l'administration de la guerre, depuis le moment de mon entrée en fonctions; je crois que les faits énoncés pourront fixer votre opinion sur les plaintes que plusieurs personnes mal informées, quoique guidées sans doute par les meilleures intentions, ont émises, sur la foi de quelques mécontents, car il est impossible de satisfaire tout le monde.

» Nommé, le 1^{er} octobre, munitionnaire général, au milieu du désordre et de la confusion, suites inévitables des événements, le but de tous mes soins a été de subvenir aux plus pressants besoins des hommes héroïques qui assuraient notre indépendance. Je me suis occupé d'établir dans le service dont j'étais chargé, toute la régularité que permettaient les circonstances. J'ai introduit le système des adjudications publiques dans tous les marchés; je me suis ainsi procuré la plupart des fournitures à des prix souvent moins élevés de 25 pour cent que ceux payés par l'ancien gouvernement. J'ai employé tous les moyens possibles pour procurer à nos braves défenseurs des vivres et des vêtements, à une époque où le gouvernement ne pouvait payer les fournisseurs qu'avec un morceau de papier revêtu de la signature de personnes presque inconnues.

» La défiance était grande et difficile à vaincre, les ressources nulles, et cependant, monsieur, à force de persévérance j'ai fourni à nos volontaires tous les objets de première nécessité; l'état des objets que j'ai délivrés aux différents corps, sur des

bons signés par leurs chefs, et que je vous remets avec ce rapport, vous prouvera qu'on ne pouvait faire davantage, dépourvus que nous étions de toute ressource.

Mes pouvoirs ayant été augmentés, le 15 octobre, par ma nomination d'ordonnateur en chef, je me suis immédiatement mis en mesure de faire inventorier le peu d'effets existants dans les anciens magasins de l'État, et j'ai acquis la pénible conviction qu'ils étaient complètement dégarnis: les Hollandais, à mesure que nous les forçons à évacuer une place, ne se contentaient pas d'emporter; ils détruisaient ce qu'ils ne pouvaient enlever, et le peu qui restait était pillé par les ennemis de l'ordre et du nouveau gouvernement. Voilà, monsieur, l'état dans lequel j'ai trouvé presque tout le pays: les magasins vides, les casernes dénuées de tout et la plupart dégradées, et les hôpitaux dépourvus des objets de première nécessité. Ma seule ressource pour remédier à ces graves inconvénients existait seulement dans la bonne volonté, la persévérance et l'ordre admirable que chaque ville, chaque bourg de la Belgique a montrés à l'envi, dans la coopération constante et dévouée du général en chef, et dans la vôtre, monsieur, et celle des employés sous ma direction; toutes les difficultés n'ont pas tardé à être surmontées victorieusement.

» Pour me convaincre par moi-même que le service se faisait partout régulièrement aux avant-postes de l'armée, je me suis rendu à Cumptich, avec MM. Rogier et Nypels, deux jours avant la prise d'Anvers. Ces messieurs, dont j'invoque le témoignage, pourront certifier que le service marchait aussi régulièrement que le permettaient les circonstances, et que nos volontaires étaient satisfaits. Entré dans Anvers avec M. Rogier, pendant le bombardement, tous mes soins, malgré la négociation à la citadelle, dont il m'avait chargé, ont été d'assurer le service des vivres, fourrages, et des hôpitaux, que j'ai visités et où j'ai trouvé nos malheureux blessés dans un état au delà de toute espérance: les rapports des directeurs de ces établissements pourront le certifier.

» Les volontaires n'ont pas, comme on le prétend, vécu deux mois à leurs frais; car, dès que le gouvernement a eu fixé leur solde, elle leur a été régulièrement payée, ainsi que l'arriéré depuis le 1^{er} octobre, sur la présentation de leurs états de solde aux intendants militaires établis à la suite de l'armée.

» Si le service des hôpitaux a pu éprouver quelques instants de retard, ils ne doivent pas être imputés à l'administration de la guerre, mais bien à la marche de la correspondance; il fallait d'ailleurs un temps moral pour fixer les attributions de

chaque administration, et faire confectionner les objets de première nécessité.

» Appelé, depuis le 14 novembre, à l'administration générale de la guerre, tout a pris une nouvelle vie; des contrats ont été passés, les dépenses régularisées, le service des vivres assuré sur tous les points de l'intérieur, comme aux frontières et sur les points occupés par nos armées; le service a été réglé d'une manière tellement uniforme, que la solde des troupes, tant régulières qu'irrégulières, est déjà assurée pour la première quinzaine de ce mois, et des ordres sont donnés aux intendants militaires, dans les quatre grands commandements, pour assurer la solde de la deuxième quinzaine, et de procéder sans retard à l'adjudication publique des vivres pour l'année 1851. J'ai cru devoir adopter ce mode, parce que chacun est libre de contrôler mes opérations. L'administration est établie sur des bases si claires, que je puis au premier appel justifier des sommes les plus modiques. 52,000 hommes de troupes régulières, et environ 6,000 volontaires, sont sous les armes. Cette armée, organisée dans un si court espace de temps, l'a été avec la somme de 1,005,278 florins 69 cents.

» Agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *L'intendant général,*

» F. CHAZAL. »

A l'appui des renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous communiquer, je puis soumettre à l'instant même à votre examen, messieurs, des documents authentiques qui vous prouveront quelle était l'extrême difficulté d'établir un service régulier dans l'approvisionnement des volontaires; et un seul fait suffira pour caractériser la mobilité continuelle de l'effectif des corps francs.

Le 1^{er} novembre, une revue générale, passée à Anvers, permit de constater que le nombre des volontaires présents s'élevait à 521 officiers, et 8,177 sous-officiers et soldats; des distributions en vivres, habillements, effets d'armement, furent de suite ordonnées pour cet effectif de troupes, dont la revue fut passée une seconde fois le 6 du même mois.

On ne compte plus sous les armes que 542 officiers et 4,752 sous-officiers et soldats: ainsi, en six jours de temps, l'effectif était diminué de 5,085 combattants.

D'un autre côté, nous ferons observer qu'au moindre signe de péril ou d'hostilité, les rangs se

remplissaient avec une rapidité admirable, et toutes les combinaisons possibles d'approvisionnement échouaient devant l'empressement et le patriotisme de nos braves. Et pourtant, malgré ces mutations subites, le service n'en fut pas moins assuré avec tout le zèle possible; je puis même vous présenter l'état de tous les effets d'habillements délivrés en très-peu de temps, et qui, certes, devaient suffire pour un nombre plus considérable de combattants que celui sur lequel on pouvait généralement compter.

Tels sont, messieurs, tous les éclaircissements que je puis vous donner sur la situation présente des volontaires; quant à leur avenir, le gouvernement en a fait l'objet particulier de son attention, et un corps de chasseurs réguliers qui va, sous les ordres du général Niellon, recevoir son organisation, est destiné à offrir des places aux officiers, sous-officiers et soldats des corps francs, qui ne pourraient en trouver de vacantes dans les cadres de l'armée de ligne, où plusieurs régiments sont déjà au grand complet.

Plus le dévouement de ces volontaires fut grand, plus il fut admirable, plus, dis-je, un tel dévouement a droit à la reconnaissance publique, plus il est juste de chercher à y poser des bornes en mettant l'armée régulière en état d'aller se placer à son tour vis-à-vis des masses que notre ennemi tâche encore de tenir assemblées sur nos frontières.

Quelques personnes se sont récriées sur les lenteurs prétendument apportées dans la réorganisation des troupes de ligne; mais c'est parce qu'elles n'ont pas généralement voulu bien se pénétrer de la situation où se trouvaient les éléments qui devaient les reconstituer: le pouvoir a fait dans ces circonstances extraordinaires tout ce qu'il était possible de faire.

Sait-on bien que sur vingt et un intendants militaires, répartis dans les divers commandements territoriaux, quatre seulement étaient Belges et n'ont pu servir leur patrie dans les moments de la plus grande urgence?

A peu d'exceptions près, tous les quartiers-mâtres étaient Hollandais, et il n'est pas jusqu'aux sergents-majors, l'âme des compagnies, qui ne fussent presque tous de cette nation.

Ainsi, au milieu d'obstacles sans cesse renaissants, l'administration de l'armée était réorganisée par des hommes totalement étrangers à sa marche, et qui devaient en quelque sorte deviner et les besoins du service et les moyens d'y pourvoir sans prodigalité, sans secousses, sans laisser aucun point en souffrance.

Ces administrateurs improvisés, suppléant au défaut de connaissance par un zèle digne d'éloge, par-

vinrent à assurer le service, et maintenant déjà, ses rouages agissent sans difficulté.

Reportons-nous, messieurs, à l'époque de la fuite de nos ennemis, et suivons la série des actes du gouvernement provisoire pour la réorganisation de la force publique.

Le peuple seul avait vaincu, il avait fait des prodiges; dans l'exaltation des sentiments généreux qui avait produit la victoire, le besoin de la reconnaissance se fit d'abord sentir, et le 28 septembre vit paraître l'arrêté qui institua la commission de secours pour les veuves et enfants des citoyens tués ou blessés; le 30, fut publié celui qui, vu l'absence complète de toute force régulière, donna une nouvelle organisation à la garde urbaine de Bruxelles.

Cependant des nominations pour l'armée permanente furent faites à mesure que des sujets propres à occuper les grades d'officiers se présentèrent, et des cadres furent préparés pour recevoir l'armée future à mesure qu'elle se formerait. Bientôt la nécessité de procéder avec ordre et suite à cette grande mesure se fit plus fortement sentir, et le comité de la guerre fut organisé.

Un des premiers actes par lesquels il se signala fut l'abolition de la peine de la bastonnade, peine infamante et par elle-même absurde, puisqu'elle était appliquée à des hommes dont l'honneur doit être le principal mobile.

Déjà le nombre de ceux qui postulaient des grades paraissait se multiplier outre mesure, et une commission d'examen des titres fut créée. Le complément de cette mesure fut l'ordre donné aux officiers et sous-officiers de se rendre à leurs anciens régiments respectifs, où il était plus facile encore de les apprécier et de leur accorder ainsi l'avancement auquel ils devaient avoir droit, car le défaut d'avancement vers les grades supérieurs de l'armée était aussi l'un des puissants griefs de la Belgique.

En parcourant la marche lente de l'organisation, le gouvernement dut s'arrêter de temps en temps pour réparer les injustices dont il rencontrait les victimes: ainsi les officiers rentrés dans le pays après la bataille de Waterloo, et arbitrairement privés de leur ancienneté et même des grades acquis sur le champ de bataille, furent réintégrés dans leurs droits.

Cependant, la multiplicité des obstacles retardait toujours l'organisation définitive de l'armée, et l'on fut naturellement ramené à celle plus facile des gardes civiques, par la nécessité de roster le moins possible dépourvu de force publique. L'arrêté sur la formation de ces gardes parut donc, et spécifia qu'elles avaient pour un de leurs devoirs d'assurer l'indépendance de la Belgique et l'intégrité de son territoire.

Enfin, les bases d'un premier plan d'organisation générale de l'armée furent adoptées et publiées dans un arrêté du 27 octobre; jusqu'alors, l'aversion et l'antipathie que l'on avait pour ce qui avait été fait sous le gouvernement déchu, portaient à renverser presque tout ce qui existait, sans autre motif de changement que le désir ardent d'effacer jusqu'aux dernières traces d'un pouvoir détesté.

Bientôt cependant, on se convainquit qu'il n'y avait nul autre moyen, dans les circonstances présentes, de rassembler les éléments épars et peu nombreux d'organisation d'une armée belge, que de les faire rentrer pour quelque temps dans les errements d'une administration, qui seule était connue de nos officiers et du petit nombre de nos administrateurs militaires.

Ce sont ces considérations qui portèrent, en attendant des temps plus calmes, à recourir à l'ancienne organisation, là où des circonstances particulières n'avaient point déterminé d'autres mesures. L'arrêté du 27 octobre rétablit donc, sous la dénomination de régiments, les anciennes divisions d'infanterie.

Par ce moyen, les officiers et sous-officiers, accoutumés depuis plusieurs années à cette formation ainsi qu'au mode d'administration qui en était la conséquence, s'occupèrent avec plus de facilité de la réunion des volontaires, et de celle des miliciens rappelés sous les drapeaux.

Les bataillons de chasseurs furent créés pour recevoir les volontaires des corps francs qui désiraient servir pendant quelques années, et offrirent des places à ceux d'entre eux qui, en récompense de leur bravoure, étaient appelés au grade d'officier.

Les cinq régiments de cavalerie reçurent les officiers et soldats belges sortis des neuf anciens régiments de cette arme.

La formation de l'artillerie en deux régiments permit une économie dans les cadres de ce corps, dont le petit nombre d'officiers belges rendait la réorganisation très-difficile.

L'article 3 de l'arrêté du 27 octobre causa dans toute l'armée une vive satisfaction, et la cocarde nationale fut arborée avec enthousiasme.

L'usage de la langue française dans les commandements et l'administration militaire fit disparaître une des principales entraves qui s'opposaient non-seulement au bien du service, mais encore au recrutement de l'armée et à l'avancement d'une grande partie des militaires.

Quoique les règlements en usage depuis 1815, et les Codes pénal et de discipline laissassent beaucoup à désirer, tant sous le rapport de la rédaction que sous celui des dispositions constitutives, l'on a cru nécessaire de les maintenir jusqu'à ce que la

commission nommée pour leur révision en ait élagué toutes les inutilités, et les ait appropriés aux besoins de l'armée, aux circonstances dans lesquelles elle se trouve et au caractère du militaire belge.

Il était également peu convenable d'innover relativement à la solde et aux indemnités de toutes espèces, allouées jusqu'à ce jour aux officiers, sous-officiers et soldats : cet objet est cependant bien susceptible d'économies, et il les subira par la suite; mais ce n'est pas au moment où il fallait, par tous les moyens possibles, encourager le soldat, et fournir aux officiers la possibilité de pourvoir à un nouvel équipement, que l'on devait s'occuper de réduction.

Le gouvernement déchu, dans sa manie de faire subir au soldat belge toutes les habitudes, toutes les conditions qui se trouvaient à la convenance du peuple hollandais, avait poussé l'exigence jusqu'à diminuer la ration du pain à laquelle tous nos anciens militaires avaient été accoutumés, et qui s'accordait en général avec notre manière de vivre : le gouvernement provisoire s'est empressé, dans son inquiète sollicitude, de rétablir la ration à trois quarts de kilogramme par homme et par jour.

C'est ainsi que, par son patriotisme et malgré les nombreuses difficultés contre lesquelles le comité central avait à lutter, il est parvenu néanmoins à réunir une armée dont nos ennemis pourront reconnaître le bon esprit et la bravoure.

Une fois un tel plan arrêté, on institua pour y veiller un nouveau comité de la guerre, qui débuta par proposer le rappel sous les drapeaux de tous les militaires semestriers, et adopta la mesure qui, en augmentant la prime pour la restitution des armes, chevaux, objets d'équipement et d'habillement, rappelle en même temps les peines portées par les lois contre la soustraction et le recèlement de ces objets.

Ainsi fut donné le premier signal d'une autorité assez forte pour se montrer prête à agir aussi bien contre les malfaiteurs que contre les ennemis déclarés de la liberté et des droits du peuple.

Une autre démonstration de la force renaissante, non moins salubre, fut l'arrêté du 4 novembre, qui rappelle et retient sous les drapeaux tous les militaires dont le terme de service, soit volontaire, soit obligé, n'était pas expiré; son objet était surtout de conserver à l'État au moins le noyau d'une cavalerie.

Mais le gouvernement provisoire ne se laissa pas absorber tout à fait par les intérêts présents; les besoins futurs de l'armée nationale ne furent pas oubliés, et les arrêtés, dont l'un fixa le sort des aspirants du génie, etc., et dont l'autre créa le

corps de ceux de l'artillerie, eurent pour objet d'assurer à la Belgique la conservation indéfinie de deux armes qu'il est impossible d'improviser.

Cependant l'on rencontra dans le courage même d'un certain nombre de miliciens un obstacle à ce qu'ils fussent promptement réorganisés en régiment : beaucoup d'entre eux trouvaient plus d'attraits à la vie aventureuse des corps francs et préféraient s'y engager; mais assez de volontaires entretenaient ces mêmes corps sur un pied suffisant, et les miliciens eurent ordre de rentrer dans l'armée régulière. Celle-ci se formant, la possibilité renaissait de la substituer aux corps francs étrangers, toujours plus onéreux au pays qu'ils occupent que les troupes réglées; leur départ fut donc facilité par l'autorisation que reçut le commissaire général de la guerre, de leur accorder les fonds et les effets d'habillement qui leur étaient indispensablement nécessaires pour regagner leurs foyers.

Bientôt même on reconnut que si tous les miliciens étaient rappelés sous les armes, ils ne tarderaient pas à former pour l'État une charge hors de proportion avec les ressources ordinaires du pays, et priveraient inutilement l'agriculture et les métiers de bras utiles. Il fallut donc accorder quelques grandes exceptions, et il parut convenable de les faire tomber sur la classe la plus jeune et sur la plus ancienne : la première, parce qu'elle n'était ni habillée, ni exercée, ni équipée; et la seconde, parce que les hommes qui la composaient, ayant quitté leurs corps dans la conviction qu'ils ne devraient plus y reparaitre, revinrent presque tous mécontents et privés des effets d'habillement qu'on eût dû leur rendre dans le peu de mois qu'il leur restait à servir.

Il est juste aussi de reconnaître que le nombre croissant des enrôlements volontaires permit cet allègement du service des miliciens.

Les enrôlés volontaires de l'ancienne armée avaient reçu des chefs hollandais un congé définitif, et, se croyant délivrés de l'obligation de servir, n'en profitaient que pour choisir l'arme dans laquelle ils voulaient continuer à consacrer leur existence à la patrie; mais, outre que leur opinion était une erreur, elle était aussi un tort réel en ce qu'elle enlevait à l'arme de l'artillerie des sous-officiers et des soldats, plus difficiles à former que ceux des autres armes : le gouvernement dut les éclairer sur leurs devoirs, et les contraindre à les remplir, en rentrant dans l'arme à laquelle ils appartenaient; l'organisation se poursuivit sur les bases et par les moyens que je viens, messieurs, de vous soumettre. Le gouvernement provisoire continua à faire des nominations d'officiers, et il fit bien : car, dans les localités où l'on ne procéda

pas d'abord dans cet ordre naturel, à Liège, par exemple, où les soldats furent réunis avant que les officiers pussent en prendre le commandement, les miliciens, qui ne trouvèrent pas aussitôt des chefs et un service réglé, se débandèrent à plusieurs reprises.

Toute la difficulté, messieurs, ne consistait pas à réunir les hommes; les habiller, les équiper, les monter, les armer surtout, en était une plus grande, parce que la matière même manquait encore aussi bien que les agents d'exécution.

Par une sorte d'instinct de l'iniquité qui avertit de ce qu'on peut avoir à craindre, le gouvernement hollandais n'avait aucun dépôt d'armes portatives dans les provinces méridionales, tandis que des magasins considérables de fusils se trouvaient réunis dans le nord. A Liège, qui est le centre de la plus active fabrication d'armes, à peine a-t-on trouvé dans les dépôts du gouvernement deux à trois mille fusils non complètement montés, et dont ceux qui étaient en bon état appartenaient aux miliciens en congé. Les fabricants n'en possédaient pas un grand nombre qui fussent achevés, et l'on peut admettre que sur trois à quatre mille qui ont été trouvés chez eux, très-peu ont pu être distribués aux soldats. L'armement des gardes urbaines, les pertes provenant des désordres inséparables de leur enlèvement violent, les ont tous fait passer dans les mains du peuple.

Il en est arrivé de même dans la plupart des villes, où les garnisons, subjuguées par la crainte qu'inspirent les masses soulevées, se sont laissées désarmer par le courage des habitants, qui se précipitaient sans armes sur des pelotons prêts à faire feu. Ces généreux citoyens s'étaient montrés trop dignes d'être armés pour la défense de la patrie et de la liberté, pour consentir à laisser passer sur-le-champ leurs armes en d'autres mains.

Enfin, soit par générosité, soit par humanité, et afin de faciliter des arrangements, l'on accorda aux troupes hollandaises des capitulations qui leur permirent en général de quitter les forts avec leurs fusils.

Des armes ne se fabriquent pas en un jour, elles sont d'ailleurs un objet de commerce, et le commerce est toujours lent et circonspect dans ses opérations, en des temps de troubles où la confiance est en quelque sorte suspendue.

Que les troupes ne soient pas complètement armées, cela n'est donc pas extraordinaire; cela n'est pas non plus aussi propre à inspirer de l'inquiétude, que si le pays était lui-même réellement désarmé. Mais des hommes nombreux, incorporés dans les gardes civiques, sont maintenant sur pied; ils possèdent tous des armes, et ceux qui ne pour-

raient pas en faire usage contre les ennemis extérieurs les céderaient sans doute avec empressement à des combattants plus disponibles.

Dans tous les cas, l'administration a pris des mesures pour la recherche et la restitution des armes enlevées et cachées. Les fusils que les fabricants de toutes les parties du pays ont pu fournir et qui ont été trouvés de qualité et de prix convenables, ont été achetés et le sont encore à mesure qu'on les présente. Enfin, plusieurs marchés sont conclus pour des fournitures successives plus ou moins considérables, et avant peu elles ne laisseront rien à désirer pour l'armement de nos soldats.

Les soins pris pour l'habillement des troupes ont fini par produire également des résultats satisfaisants; mais pour cet objet encore il a fallu lutter contre les tristes effets de la désorganisation et du manque de discipline.

Quelques magasins d'habillement, qui se sont trouvés dans les places fortes au moment de leur évacuation, n'ont pu être préservés d'une sorte de pillage; mais le zèle des nouveaux conseils d'administration des corps n'a point tardé à rétablir l'ordre et l'activité dans cette partie du service: et nos soldats, déjà à l'abri de l'intempérie de la saison, offriront bientôt la tenue militaire la plus satisfaisante.

Les remontes de la cavalerie et de l'artillerie ont souffert plus de difficultés et de retards; la plupart des régiments de cavalerie étaient en garnison dans les places fortes de la Hollande, et furent d'ailleurs réunis presque en totalité à l'armée active du pouvoir déchu.

En outre, les dépôts-magasins d'habillements, d'équipements, d'armements se trouvaient en grande partie dans les provinces du nord; enfin l'impossibilité matérielle, une sorte d'honneur militaire et, qui plus est, bien des manœuvres faites pour abuser le soldat et l'officier, ont maintenu les uns et les autres sous leurs drapeaux plus longtemps que ne le voulait l'intérêt de la patrie. Peu d'entre eux ont donc quitté les corps ennemis avant la séparation officielle des deux armées belge et hollandaise; en outre, la prime, trop faible peut-être, qui avait été allouée à chaque cavalier qui ramènerait son cheval et son équipement, fut cause que les chevaux ne furent pas tous remis à l'autorité.

Notre pays, d'ailleurs, n'en fournit pas un assez grand nombre propres à la cavalerie, et il faut en général les faire venir de l'étranger.

Cependant, au moyen de quelques marchés conclus, et de la mesure que vient de prendre le gouvernement de faire un appel au patriotisme des communes, on a lieu d'espérer un résultat prompt et satisfaisant.

Je cesse, messieurs, de vous exposer tous les obstacles que l'on a eu à surmonter pour organiser l'armée régulière, quoiqu'il en existe encore bien d'autres que ceux dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

C'est avec plus de satisfaction que je vais m'occuper des résultats obtenus, et je crois ne pouvoir mieux vous les faire connaître qu'en jetant un coup d'œil rapide sur chacune des armes qui composent notre force publique.

INFANTERIE.

C'est par la réorganisation de l'infanterie de ligne que l'on est parvenu à rétablir le service régulier dans les places de guerre; à maintenir, au moyen d'une force sans cesse agissante, l'ordre et la sécurité dans nos villes; à soulager les gardes urbaines qui jusqu'alors remplissaient seules, avec un zèle digne d'éloge, ces pénibles obligations; à renforcer les parties de ces frontières les plus exposées aux premières attaques; à offrir enfin à nos braves volontaires une réserve capable de soutenir au premier ordre leurs brillants efforts, et d'assurer toujours à l'armée mobile des points fortifiés sur lesquels elle pût appuyer ses opérations.

Déjà plusieurs bataillons d'infanterie de ligne ont parcouru nos provinces, complètement armés et équipés; ils seront immédiatement suivis par d'autres, plus nombreux et non moins soigneusement organisés: leurs divers mouvements impriment une nouvelle activité aux ateliers dans lesquels se confectionnent les objets d'armement, d'équipement et d'habillement de ces troupes, et nous avons l'espoir d'être assez bien secondés par les officiers composant le cadre de notre nouvelle armée pour pouvoir offrir bientôt à la nation ces régiments au complet et prêts à entrer en campagne.

Les provinces de Brabant, d'Anvers, des Flandres, du Hainaut, de Namur, de Liège, témoins de l'organisation et des mouvements de nos jeunes bataillons, peuvent apprécier le zèle des officiers et soldats à qui la patrie a confié le soin de sa défense.

L'armée compte maintenant sous les drapeaux trente-trois bataillons d'infanterie de ligne et plusieurs bataillons de chasseurs, dont quelques-uns sont formés et ne tarderont pas à prendre rang dans ses cadres.

CAVALERIE.

L'introduction de la milice et la préférence accordée aux miliciens hollandais dans les régiments de cuirassiers, puis dans la cavalerie légère, avait établi une grande disproportion entre le nombre de

cavaliers de cette nation et celui des Belges, découragés d'ailleurs par le peu de chances d'avancement qui leur étaient offertes; aussi le corps des sous-officiers était-il en grande partie composé de Hollandais, et parmi les officiers belges même, dont la plupart avaient fait partie de l'ancienne armée française, il s'en trouve plusieurs qui abandonnèrent un état qui ne leur offrait plus qu'injustice et humiliation.

Quoi qu'il en soit, les soldats belges profitèrent des premières occasions favorables pour rentrer sous les drapeaux; mais la plupart arrivaient démontés et presque dénués d'habillements. Cependant le nouvel ordre de choses permettait que l'on s'occupât enfin du soin de former une cavalerie vraiment nationale.

Mais le général chargé de cette organisation n'avait, dans le principe, qu'un personnel trop peu nombreux pour pouvoir suffire à la composition des cadres de nos nouveaux régiments.

Le patriotisme a suppléé à cette pénurie, et maintenant nos régiments, commandés par des chefs habiles, s'organisent rapidement: déjà le 1^{er}, le 2^e chasseurs sont au complet, ainsi que le 1^{er} de lanciers; la plupart des sous-officiers et soldats sont habillés, tous le seront sous peu. Ces régiments comptent un effectif de 900 chevaux; une remonte de 600 est attendue dans quelques jours, et les différents marchés qui ont été passés autorisent à croire que pour le printemps les régiments seront montés et au grand complet.

L'instruction se poursuit avec activité; les jeunes officiers montrent beaucoup de zèle; les sous-officiers sont presque tous d'anciens militaires. Le soldat est docile, bien discipliné, et en général, officiers, sous-officiers et cavaliers sont animés du meilleur esprit.

ARTILLERIE.

Le peu d'officiers belges qui servaient dans cette arme sous l'ancien gouvernement fut une des principales difficultés de sa réorganisation.

Un dixième au plus des emplois était occupé par eux; la grande partialité du gouvernement hollandais, la difficulté du langage, surtout pour les Wallons, éloignaient des rangs de l'artillerie les jeunes gens qui, par leurs connaissances, auraient pu y rendre de grands services; ce même motif s'opposait encore au recrutement du corps des sous-officiers, qui voyaient toute chance d'avancement interdite pour eux.

Au moment de notre glorieuse révolution, la plupart des officiers d'artillerie se trouvaient dans les provinces du nord. Le gouvernement hollandais,

persuadé du besoin dont ils pouvaient être pour nous, opposa mille entraves à leur retour.

Aujourd'hui qu'ils sont à peu près réunis, les cadres des corps sont loin d'être complets, et cependant le gouvernement a accordé tout l'avancement qu'il était possible d'accorder aux sous-officiers.

Le résultat de l'organisation actuelle comporte vingt compagnies; cinq nouvelles vont encore être formées. L'effectif sera alors de dix compagnies de campagne, composées de canonniers volontaires et destinées à servir soixante bouches à feu, force suffisante pour une armée de 50,000 hommes. Les quinze autres compagnies, formées de miliciens, serviront à la garnison des places fortes.

Le nombre de ces compagnies de milice pourra successivement être augmenté pour être mis en rapport avec l'importance de ces places.

Une ressource indispensable manquait à l'artillerie, c'étaient les chevaux du train. Une seule batterie attelée se trouvait dans les provinces du midi, les autres ayant été dirigées sur Anvers, Maestricht et la Hollande.

Un premier marché a été passé pour compléter l'attelage des cinq premières compagnies de campagne; la fourniture est commencée, et les mesures prises par le gouvernement provisoire pourvoient au complet des cinq nouvelles compagnies à former.

La situation du matériel présente un résultat satisfaisant. Celui de siège et de rempart, renfermé dans les places fortes, est immense en bouches à feu, affûts, armement de toute espèce et projectiles; l'approvisionnement en poudre, quoique moins considérable, suffira au delà des besoins.

Le matériel des campagnes, composé de plus de trois cents bouches à feu sur affûts, pourvoira aux dix batteries de l'armée, sans dégarnir les places fortes des batteries mobiles qui leur sont nécessaires.

Les munitions de guerre pour l'artillerie et l'infanterie se confectionnent dans les principales places, et pourront bientôt se réunir sur les points qui seront désignés comme dépôts généraux de l'armée.

GÉNIE.

Le corps des ingénieurs militaires est encore un de ceux que l'excessive partialité du gouvernement déchu avait exclusivement livrés aux habitants du nord; ce corps comprenait environ cent quarante officiers, dont vingt-cinq dans les grades supérieurs; pas un Belge n'était représenté parmi ces derniers, et l'on n'en comptait que dix sur la totalité; il est donc facile de concevoir que presque toutes les places fortes se sont vues, lors de l'évacuation, pri-

vées d'officiers du génie, d'autant plus que parmi le petit nombre de Belges plusieurs se trouvaient en Hollande.

Dans une telle situation, divers objets ont dû fixer l'attention du directeur général des fortifications; il eut à penser à la composition du personnel, à l'organisation du service dans les forteresses, à l'entretien de ces dernières, et à leur situation financière.

L'on avait déjà fait quelques nominations, et l'on s'occupait de l'examen des titres des personnes qui désiraient faire partie de ce corps, lorsque des fonctionnaires, distingués par leur position et leurs talents, exposèrent au comité central qu'ils se proposaient de porter à sa connaissance un projet de réunion des corps des ingénieurs civils et militaires. Dès lors, on fit au département de la guerre la recommandation de n'admettre dans le génie militaire que les officiers que le bien du service réclamait le plus impérieusement. En conséquence on crut devoir se borner, pour le moment, au personnel strictement nécessaire aux premiers besoins que réclameraient les forteresses durant cet hiver, dans l'espérance qu'une prompte décision n'entraverait que peu de temps l'organisation définitive d'un corps dont la grande utilité et l'importance ne peut être niée dans un pays qui possède vingt et une forteresses de tous rangs.

Précédemment les directions des fortifications étaient très-étendues; mais ce n'était pas un défaut marquant, vu le nombreux personnel attaché à chaque place. Dans la nouvelle organisation provisoire, on a cru devoir restreindre ces directions, et leur donner pour chef le commandant du génie de la forteresse principale, aussi longtemps que le nombre des officiers serait aussi peu considérable.

D'autre part, pouvant être considérées comme des divisions de la direction générale, elles ont pris le nom de sous-directions et sont au nombre de cinq: elles ont pour chefs-lieux: Ypres, Mons, Namur, Liège et Anvers.

Les travaux dans les forteresses se divisent en travaux ordinaires et travaux extraordinaires. Les premiers consistent dans l'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification; ils ont partout été adjugés pour le cours d'une année commençant le 1^{er} mai 1850 et finissant au dernier avril 1851: cet entretien est donc assuré, et nul motif, soit de la part du gouvernement, soit de celle des entrepreneurs, ne peut en faire négliger les moindres clauses.

Si, par aucun motif, l'entretien des forteresses ne peut se voir interrompu, il en est tout autrement des travaux extraordinaires, dont l'importance est généralement telle, que, par l'ébranlement du crédit,

les entrepreneurs se sont vus, pour la plupart, forcés de les interrompre ou du moins de les ralentir considérablement.

Au moment de notre violente séparation de la Hollande, le montant des entreprises ou des travaux à faire au prix du tarif s'élevait à 5,442,483 fl. 07 c. Sur cette somme l'on avait délivré pour travaux achevés : 4,710,752 fl. 28 c. Il était dû aux entrepreneurs pour d'autres travaux exécutés 551,745 fl. 27 c. Ce qu'il reste à faire pour terminer les ouvrages, s'élève encore à 862,041 fl. 66 c.

Tel est, messieurs, l'état financier des constructions militaires extraordinaires, qui rend la situation de leurs entrepreneurs excessivement malheureuse, par l'impossibilité où se trouve la Belgique de reconnaître des engagements contractés avant la séparation, et auquel elle ne pourra prendre part que par suite d'arrangements avec la Hollande. En effet, d'après les traités, si je ne me trompe et si rien n'a été changé à ce sujet depuis 1815, les travaux extraordinaires des fortifications devaient être soldés au moyen : 1° des 2,000,000 de livres sterling alloués par l'Angleterre en indemnité de celles des anciennes colonies hollandaises qu'elle a voulu conserver ; 2° des 60,000,000 de francs de la contribution de guerre française ; enfin des fonds qui devaient être fournis conjointement par les deux gouvernements des Pays-Bas et de l'Angleterre, toutefois jusqu'à concurrence seulement d'un troisième 1,000,000 de livres sterling pour cette dernière puissance.

Quant à la part que la Belgique peut se trouver désormais dans l'obligation de prendre à sa charge, elle dépend du contingent du ci-devant royaume des Pays-Bas dans ces derniers fonds extraordinaires.

Ce contingent une fois déterminé en lui-même, s'élèvera la question de temps et de date : en rigoureuse justice, la Belgique ne peut être tenue à solder aucun service public, que pour autant qu'elle aura perçu les deniers publics correspondants. Or, la perception des contributions au profit de la Belgique n'a commencé qu'à la date de la séparation ; il paraît donc qu'elle ne peut admettre aucune créance sur les caisses publiques qu'à partir de cette même époque.

La conséquence de cet état de choses paraît devoir être l'établissement d'un arriéré de comptes du département de la guerre, auquel seraient renvoyées toutes les créances dont le titre serait antérieur à la séparation.

La mesure de la création d'un arriéré est sans doute rigoureuse et doit léser fortement beaucoup d'intérêts privés ; mais est-il juste, est-il possible de s'y soustraire ?

Il ne reste, je pense, qu'à faire des vœux pour

pouvoir lui fixer un terme très-rapproché, et par là atténuer l'effet de son établissement ; il serait même à désirer que l'on pût, par quelques avances, empêcher la ruine d'entrepreneurs presque tous Belges, et dont les travaux reposent sur le sol de la Belgique. Personne plus que moi ne sait combien quelques-uns ont droit à l'intérêt des représentants de la nation.

GENDARMERIE.

Quoique la gendarmerie nationale soit plus spécialement destinée à concourir au maintien des lois et du bon ordre, qu'à prendre rang dans l'armée active, il n'en est pas moins intéressant de suivre les progrès de la réorganisation de ce corps, entièrement composé d'anciens soldats.

Après les glorieuses journées de Bruxelles, l'ex-gouvernement avait donné l'ordre de réunir à Anvers toutes les compagnies de maréchaussées dont on pouvait disposer ; il en résulte que celles de la Flandre orientale, du Brabant méridional et d'Anvers, gagnèrent cette ville, à l'exception des brigades déjà désarmées par la population. Leurs armes étaient passées entre les mains des citoyens, leurs chevaux enlevés pour le service des corps francs, et leurs casernes pillées.

Les compagnies de Liège et du Limbourg, concentrées à Maestricht, éprouvèrent des pertes semblables.

Enfin, dans les premiers jours d'octobre, l'intention de former à Mons, avec les maréchaussées célibataires, un escadron de guerre, fut le signal du départ d'une quantité de soldats, qui laissa incomplètes la plupart des brigades des autres compagnies.

Cette absence de toute force protectrice se fit bientôt sentir ; les citoyens demandèrent partout à être garantis contre le vagabondage : leur voix fut entendue, l'escadron de guerre fut dissous, les hommes qui le composaient furent rendus à leurs brigades respectives, et la gendarmerie nationale prit naissance.

Le cadre des officiers fut d'abord complété, l'enrôlement commença ; les maréchaussées belges, entraînés par l'ennemi dans sa retraite ou retenus dans Maestricht, vinrent se rallier aux trois couleurs ; le service n'a pas tardé à reprendre son cours ordinaire, et la gendarmerie nationale, qui compte maintenant 947 hommes sous les armes, dont 704 hommes montés, peut déjà s'enorgueillir d'avoir été utile à la patrie.

MÉDECINE MILITAIRE.

Je ne cesserai pas, messieurs, de vous entretenir

du personnel de l'armée, sans vous rendre compte de la situation du service de santé.

La plupart des médecins et chirurgiens belges, attachés sous l'ancien gouvernement à l'armée, y continuent avec zèle et talent leurs fonctions accoutumées; une jeunesse instruite, brave, est venue partager leurs travaux, et l'intention du gouvernement d'appeler sur les membres du service de santé les honneurs et les distinctions accordés aux autres corps d'officiers, nous assurera la coopération de médecins habiles qui désormais ne craindront pas d'embrasser une carrière jusqu'alors ingrate et stérile.

Les cadres sont presque complets, les hôpitaux convenablement soignés, et l'armée mobile a reçu des officiers de santé en nombre suffisant. C'est peut-être ici le lieu, messieurs, de vous parler de l'esprit de l'armée en général : une occasion récente s'est présentée pour le connaître.

Le gouvernement provisoire, inquiet par des clameurs qui tendaient à faire croire au peu de résultats obtenus dans la réorganisation de la force publique, saisit avec empressement l'offre que lui firent MM. Rogier et Jolly, de parcourir la plus grande partie de la Belgique, afin de s'assurer par eux-mêmes du véritable état des choses. Ce fut aussi pour le comité de la guerre une vive satisfaction de voir enfin qu'on allait apprécier ses efforts; le retour de ces messieurs fut pour lui la récompense la plus flatteuse de ses travaux, et je crois pouvoir me permettre, messieurs, d'invoquer le témoignage de M. Rogier, l'un de vos collègues, qui ne se refusera certainement pas à vous rassurer sur tous les sentiments patriotiques et de dévouement qui caractérisent en ce moment l'armée nationale.

Pourquoi donc, messieurs, dans une telle situation, ne proclamerions-nous pas qu'au moment actuel nous possédons un effectif d'environ 40,000 hommes? Nos seuls ennemis sont les Hollandais, nous les avons vaincus sans armée; que deviendraient-ils si l'Europe, simple spectatrice de notre lutte, les laissait à la merci du peuple belge, précédé d'une avant-garde aussi formidable! Oui, messieurs, bientôt alors l'on saurait combien nous étions peu faits pour supporter plus longtemps la suprématie d'une nation qui, pendant quinze années, n'a pas désespéré d'obscurcir toutes nos qualités nationales.

Avant de terminer, messieurs, je dois rendre hommage à M. Jolly, membre du gouvernement provisoire, et chef du comité de la guerre jusqu'au moment de mon entrée en fonctions : l'activité qu'il a déployée, l'ordre qu'il a su établir au milieu de la confusion la plus extraordinaire, sont les fonde-

ments de tous les résultats satisfaisants obtenus jusqu'à ce jour. Je dois aussi reconnaître que les officiers généraux et supérieurs chargés de la réorganisation des diverses armes et de la direction des divisions du ministère ont bien mérité de la patrie; ils ont eu de grandes difficultés à vaincre, et leurs efforts ont été couronnés de succès.

Cependant, l'on ne peut nier qu'il existe encore beaucoup d'imperfections; mais le moment n'est pas venu pour toutes les améliorations : les questions de personnes sont encore trop nombreuses, et il est impossible de se dissimuler qu'elles offrent, dans la situation présente, trop d'obstacles pour que l'on puisse se livrer aux choses avec toute l'indépendance qu'exige l'établissement d'institutions plus ou moins difficiles à créer.

Armons-nous donc de patience et de courage, et la nation, qui marche d'un pas si ferme vers son indépendance, prouvera bientôt qu'elle sait aussi bien consolider ses propres institutions, que déployer de l'ardeur à renverser tout ce qui tend à l'humilier.

(A. C.)

N° 215.

Opérations du département de la guerre depuis le 24 mars jusqu'au 17 mai 1851.

Mémoire de M. CONSTANT D'HANE, ministre de la guerre, communiqué dans la séance du 18 mai 1851.

En quittant le ministère qui m'a été confié, je crois devoir exposer au congrès national une analyse raisonnée de toutes les branches de service qui ont été organisées ou régularisées depuis le 24 mars, jour de mon entrée au conseil, jusqu'aujourd'hui. Cet exposé comprendra tout ce qui a été fait sous mon ministère, tant pour la partie administrative de la guerre, que pour l'organisation du personnel de l'armée et les travaux de l'artillerie et du génie.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE ADMINISTRATIF.

§ I. — Liquidation des anciennes créances.

En prenant le portefeuille de la guerre, mon attention s'est immédiatement portée sur les nombreuses réclamations des anciens fournisseurs de l'armée, relativement aux retards qu'éprouvaient la liquidation de leurs comptes et le paiement des